

**REPUBLIQUE DU NIGER
REGION DE DOSSO
DEPARTEMENT DE BOBOYE
COMMUNE RURALE DE
N'GONGA**



**PROCÈS VERBAL PREMIERE SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ANNÉE 2024
TENUE LE 20 JANVIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le SAMEDI 20 Janvier, s'est ouverte la première session extraordinaire au titre de l'année 2024 du conseil municipal de la Commune Rurale de N'Gonga dans la salle habituelle de réunion de la Mairie placée sous la présidence de Monsieur BOUBACAR MOUSSA, Maire de la Commune, président du conseil communal.

Étaient présents à cette session les conseillers élus (voir liste de présence jointe en annexe).

Étaient absents à cette session les conseillers élus dont les noms suivent :

- Mr Ousmane Amadou;
- Mme Rabi Noma.
- Mr Soumaila Hassane

Aussi, il y a lieu de préciser la présence à cette session le secrétaire général de la préfecture de Boboye, le représentant du chef de canton de Birni N'Gaouré, et les services techniques communaux.

Après vérification du quorum à 10 heures, le Maire a demandé à un participant de lire la FATIYA puis intervient son discours d'ouverture dans lequel il a souhaité la chaleureuse bienvenue à tous les participants.

Les points suivants sont inscrits à l'ordre du jour :

- I. Adoption du procès-verbal de la session précédente ;**
- II. Rencontre avec les chefs de villages et le chef de canton sur les techniques de mobilisation de la taxe municipale ;**

- III. **Information sur l'organisation d'un recensement administratif ;**
- IV. **Sensibilisation sur la paix, la sécurité et la prévention des incendies au niveau des villages**
- V. **Compte rendu des activités du Maire et de ces collaborateurs dans l'intersession.**

EXAMEN DES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR DE LA SESSION

I. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SESSION PRÉCÉDENTE

Le secrétaire général de la Mairie a donné la lecture du Procès-Verbal (PV) de la session précédente, au fur et à mesure des questions ont été posées et des réponses sont données jusqu'à la fin du document. Une fois que tout le document est parcouru et tous les amendements portés, le conseil adopte le procès-verbal (PV) et donne mandat au Maire de le transmettre à la préfecture de Boboye pour information.

II. Rencontre avec les chefs de villages et le chef de canton sur les techniques de mobilisation de la taxe municipale ;

A ce niveau compte tenue de l'absence du chef de canton à cette session pour des raisons son secrétaire qui a pris la parole pour souhaiter la bienvenu aux chefs de village et au nom du chef de canton repêché et à demander des explications par rapport au non-paiement de la taxe municipal. Il est a noté ici que les taxes de marché et municipales sont les principale sources de revenue de la commune rurale de N'gonga et 90% du budget est basé sur ces derniers. Le receveur municipal a pris la parole pour faire la situation du recouvrement de la taxe municipale des années antérieures et faire ressortir que l'impôt municipal est en baisse depuis l'année 2021.

Le conseil a identifié les problèmes qui empêchent le recouvrement de ces taxes qui sont entre autre manque de volonté de la population, d'autre du aux chefs de villages et d'autres aux agents de recouvrements. Monsieur Bello secrétaire du chef de canton et le secrétaire de la préfecture ont tous donnés et ont tiré l'attention des chefs de villages pour montrer non seulement que

cette taxe est très importante dans le cadre du développement de la commune et aussi la taxe municipale est une obligation imposable sur toute la population de la commune.

Une décision a été prise de récompensé par des témoignages de satisfactions tous les chefs de villages qui ont soldé leur impôt intégrale.

III. Information d'organisation d'un recensement administratif ;

C'était lors de la dernière session de l'année 2023 que le conseil communal a adopté la décision d'organisée un recensement administratif de la population pour l'année en 2024.

Le secrétaire général de la préfecture donné une brève explication pour passer l'information au chef de villages qu'un recensement administratif aide a disposée du nombre exact de la population.

Le chef service état civile a fait le point et il a expliqué au conseil depuis lors du dernier recensement administratif de 2014 la mairie ne dispose pas d'un nombre exacte de sa population et les agents de recouvrement de la taxe municipale rencontre plusieurs difficultés.

Pour face à toutes ces difficultés dans la commune le conseil donne au maire d'organiser un recensement administratif de la population dans la commune.

VI. Sensibilisation sur la paix, la sécurité et la prévention des incendies au niveau des villages

Dans un premier temps c'est le maire qui a pris la parole pour informer que notre commune est confrontée ce dernier temps à plusieurs phénomènes : des vols presque dans tous les villages, des phénomènes d'incendies dans quelques villages de la commune et les passages des produits frauduleux dans la commune.

Pour faire face à tous ces problèmes le secrétaire général de la préfecture a un fait un appel à tous les chefs villages d'amener leurs efforts dans le cadre de la lutte contre tous ces phénomènes nous sommes confrontés dans le département de Boboye.

IV. Compte rendu des activités du maire et de ses collaborateurs.

Le maire a fait le point des activités du projet PRECIS notamment le niveau d'avancement du dossier de la construction de la piste qui va relier les deux marchés à savoir le marché de N'gonga et le marché de Louloudjé dont le cabinet recruté par le **Projet PRECIS** a fini ses études de faisabilité et les travaux vont bientôt commencer.

En ce qui concerne le projet de la construction du marché de N'gonga et de Louloudjé dont un centre d'accueil des produits, donc le processus est en cours.

L'ordre du jour étant épuisé le maire président du conseil municipal a levé la séance.

Fait à N'gonga le 20 janvier 2024

Le Rapporteur

Le Maire

MONSIEUR MANOUROU IDE

MONSIEUR BOUBACAR MOUSSA